

# Loi sur l'accès à l'information

Rapport annuel

**2019-2020**

**Finale**

Rédigé par



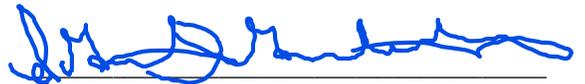
Isabelle Gaudreault, analyste principale de l'AIPRP

Examiné par



Jean Boulais, directeur de l'AIPRP

Approuvé par



Grant Gardiner, Vice-président, avocat général et  
secrétaire général

août 2020

**ILLIMITÉE**

© Énergie atomique du Canada limitée  
1500-270 rue Albert

Ottawa (Ontario)  
Canada K1P 5G8

<b>Liste de révisions</b>					
<b>Révision</b>		<b>Détails de la rév.</b>	<b>Rédigé par</b>	<b>Examiné par</b>	<b>Approuvé par</b>
<b>N°</b>	<b>Date</b>				
D1	2020/08/06	Première ébauche - Version ENG et FRA rédigée par l'analyste principale de l'AIPRP	Isabelle Gaudreault		
D1	2020/08/09	Première ébauche révisée par la directrice des communications et rapports gouvernementaux		Maude-Émilie Pagé	
D1	2020/08/12	Première ébauche révisée par le directeur de l'AIPRP		Jean Boulais	
D2	2020/08/14	Deuxième ébauche révisée par la Direction de la gestion du portefeuille et du secrétariat ministériel – Secteur des communications et du portefeuille, RNCan		Vanessa Cook et Jérémie Lebel	
Finale	2020/09/01	Version finale approuvée par le Vice-président, avocat général et secrétaire général			Grant Gardiner

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>SECTION</b>		<b>PAGE</b>
1.	INTRODUCTION.....	2
2.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	2
3.	ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS .....	3
4.	RENDEMENT POUR 2019-2020.....	3
4.1	Points saillants du rapport statistique 2019-2020.....	4
4.1.1	Section 1 – Demandes en vertu de la LAI .....	4
4.1.2	Section 2 – Motifs pour ne pas donner suite à une demande .....	5
4.1.3	Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport .....	5
4.1.4	Section 4 – Prorogations.....	7
4.1.5	Section 5 – Frais .....	7
4.1.6	Section 6 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations .....	8
4.1.7	Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet.....	8
4.1.8	Section 8 – Plaintes et enquêtes.....	8
4.1.9	Section 9 – Recours judiciaire .....	9
4.1.10	Section 10 – Ressources liées à la LAI.....	9
4.1.11	Rapport statistique supplémentaire 2019-2020 – Demandes affectées par les mesures liées à la COVID-19.....	9
5.	FORMATION ET SENSIBILISATION.....	10
6.	POLITIQUES, LIGNES DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES .....	10
7.	SOMMAIRE DES PLAINTES .....	10
8.	SUIVIT DE LA CONFORMITÉ .....	10
9.	APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION .....	11
10.	APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2019-2020 .....	12

## 1. INTRODUCTION

Le présent rapport au Parlement a été préparé et déposé conformément à l'article 94 de la [Loi sur l'accès à l'information \(LAI\)](#). Ce rapport présente un résumé des activités d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) dans le cadre de l'administration de la Loi au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2019.

L'objet de la LAI est de protéger le droit d'accès du public aux documents relevant des institutions fédérales, ainsi que de veiller à ce que les exceptions soient utilisées dans des cas précis et limités.

À titre de société d'État fédérale, EACL est devenu assujetti à la LAI le 1<sup>er</sup> septembre, 2007, donnant aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et à toute autre personne ou société présente au Canada le droit de demander l'accès aux renseignements qui ont trait à son administration ou à l'exploitation de toute installation nucléaire, au sens de l'article 2 de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#).

### Mandat

EACL a pour mandat de faciliter la science et la technologie nucléaire et de protéger l'environnement en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassé et de gestion des déchets radioactifs.

EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada pour s'acquitter de son mandat. En tant que société d'État fédérale, EACL rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

EACL s'acquitte de son mandat aux termes de contrats à long terme avec un entrepreneur du secteur privé pour la gestion et l'exploitation de ses sites. De plus amples renseignements sur les activités et la structure de gouvernance d'EACL sont disponibles sur le site Web d'EACL au [www.aecl.ca](http://www.aecl.ca).

## 2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Situé à Ottawa, Ontario, le Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) d'EACL est le point central de l'application des lois sur l'AIPRP à EACL. Il a pour mandat de mettre en œuvre et administrer les obligations d'EACL en vertu de la LAI et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels \(LPRP\)](#). Il traite directement avec le public et employés pour ce qui est des demandes d'accès à l'information et des demandes de protection des renseignements personnels, et il agit à titre de centre d'expertise en matière d'AIPRP, en ce sens qu'il permet à EACL de respecter ses obligations législatives.

Le Bureau d'AIPRP se compose d'un directeur et d'une analyste principale. Le directeur d'AIPRP se rapporte directement au vice-président, avocat général et secrétaire général d'EACL. L'équivalent de 1.5 employé temps plein (ETP) fut appliqué en matière de la LAI et 0.5 ETP en matière de la LPRP.

### Structure organisationnelle du bureau de l'AIPRP



### 3. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS

En vertu de la LAI, le président est désigné comme le dirigeant de l'institution aux fins de l'administration de la Loi. L'article 73 de la LAI autorise le responsable d'EACL à désigner, par arrêté, un ou plusieurs cadres ou employés d'EACL, afin d'exercer ou d'exécuter les pouvoirs, les tâches ou les fonctions du responsable d'EACL qui sont précisés dans l'arrêté. À titre de coordonnateur de l'AIPRP, le directeur détient la totalité des pouvoirs délégués en vertu de la LAI. Une copie de l'arrêté de délégation signé est incluse dans l'appendice A.

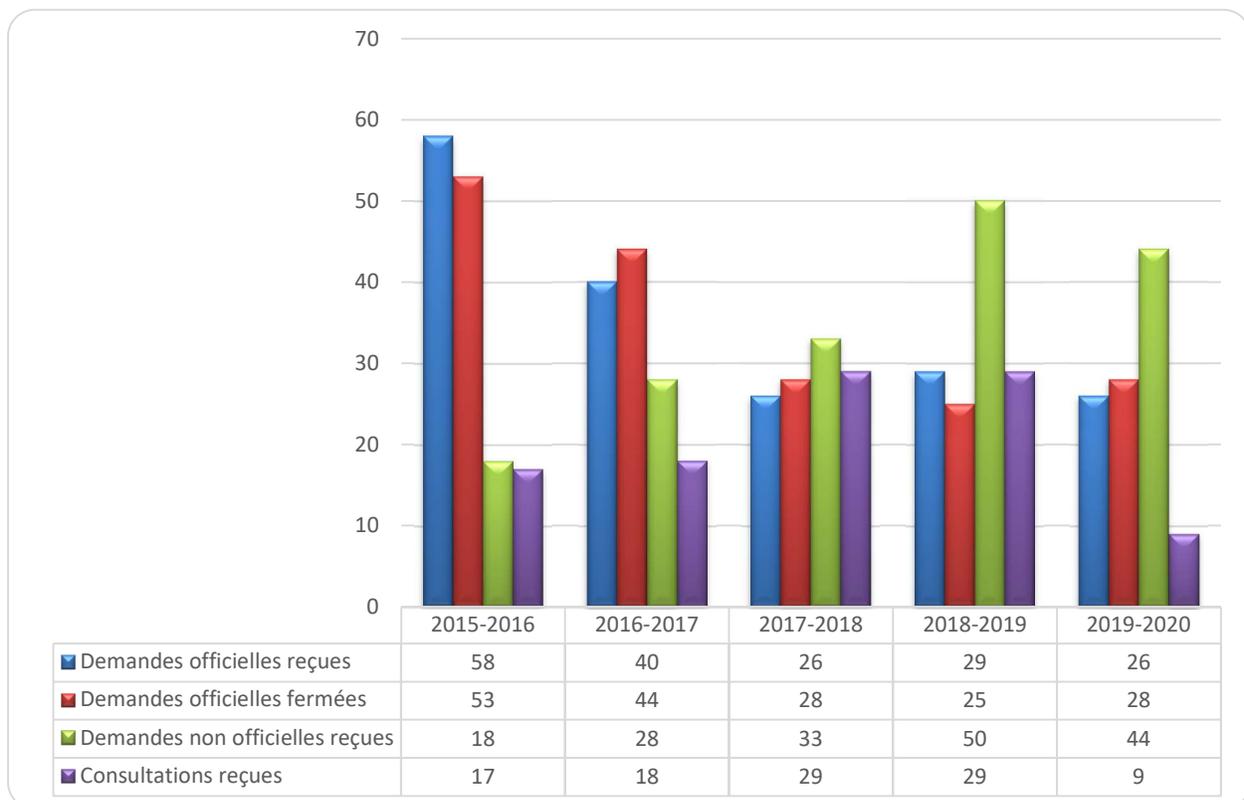
### 4. RENDEMENT POUR 2019-2020

En 2019-2020, EACL a reçu 26 nouvelles demandes de renseignements en vertu de la LAI et 44 demandes non officielles. EACL a aussi reçu 9 demandes de consultation de la part d'autres ministères fédéraux ou d'autres niveaux de gouvernement. Les sommaires des demandes officielles peuvent être trouvés sur le site Web [Gouvernement ouvert](#).

Un total 11,826 pages ont été examinées par EACL au cours de l'exercice 2019-2020. 3,3319

pages étaient des demandes officielles, 1,312 pages étaient des consultations et 7,195 pages étaient des demandes non officielles.

### Tendances pluriannuelles



## 4.1 Points saillants du rapport statistique 2019-2020

Le rapport statistique 2019-2020 complété est inclus dans l'appendice B.

### 4.1.1 Section 1 – Demandes en vertu de la LAI

#### Sous-section 1.1 – Nombre de demandes

EACL a reçu 26 nouvelles demandes de renseignements en vertu de la LAI et a reporté quatre demandes de la LAI de l'exercice financier précédent. Sur le total des 30 demandes, 28 demandes ont été complétées au cours de la période examinée et 2 demandes ont été reportées à la prochaine période d'établissement 2020-2021.

### Sous-section 1.2 - Sources des demandes

69,2% de ces nouvelles demandes provenaient d'une source publique. Voici la répartition des demandes selon la source :

Source	Pourcentage	Nombre de demandes
Médias	3,9%	1
Secteur universitaire	7,7%	2
Organisation	19,2%	5
Publique	69,2%	18

### Sous-section 1.3 – Demandes informelles

EACL a traité de façon informelle 44 demandes durant l'année 2019-2020. 100% de ces demandes informelles ont été traitées en 30 jours. Trente-sept de ces demandes informelles ont été traitées en 15 jours et sept entre 16 et 30 jours.

#### 4.1.2 Section 2 – Motifs pour ne pas donner suite à une demande

EACL n'a pas refusé de donner suite à des demandes vexatoires, de mauvaise foi, d'abus ou de droit.

#### 4.1.3 Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

##### Sous-section 3.1 - Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes (Y compris les demandes pour lesquelles une prorogation de délai a été requise.)	Délai de fermeture (jours civils)				Total
	0-30 jours	31-60 jours	61-120 jours	Plus de 121 jours	
Communication totale	5	0	0	0	5
Communication partielle	16	1	2	0	19
Exception totale	1	0	0	0	1
Aucun document n'existe	1	0	0	0	1
Transmise ou abandonnée	2	0	0	0	2
<b>Nombre total des demandes</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>28</b>
<b>Total en pourcentage</b>	<b>89,3%</b>	<b>3,6%</b>	<b>7,1%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

Sur les 28 demandes fermées en 2019-2020, vingt-cinq (89,3%), ont été fermées en respectant le délai initial de 30 jours prévu par la Loi. En outre, 100% des demandes ont été fermées dans les délais prescrits (c'est-à-dire, elles ont été fermées en respectant le délai initial de 30 jours prévu par la Loi ou en respectant une période de prorogation prévue par la Loi).

L'information fut communiquée totalement sans exemptions ou exclusions dans 5 cas à l'intérieur de 30 jours. De plus, l'information fut communiquée partiellement pour 19 demandes comme suit : 4 demandes furent traitées en 15 jours, 12 entre 16 et 30 jours, une demande entre 31 et 60 jours, et deux entre 61 et 120 jours.

EACL n'a pas été en mesure de traiter une demande car l'information demandée n'était pas sous la garde et le contrôle de l'organisation. Aucune demande ne fut transmise à une autre institution fédérale et 2 demandes ont été abandonnées en moins de 15 jours. Une demande est considérée comme ayant été abandonnée dans les cas suivants :

- le demandeur retire la demande officiellement;
- le frais à payer pour une demande n'a pas été reçus; ou
- le demandeur ne répond pas à un avis indiquant que la demande sera fermée s'il ne fournit pas de précisions avant la fin du délai fixé.

### Sous-section 3.2 – Exceptions

L'accès à certains renseignements a été refusé pour les motifs suivants :

Raisons	Fréquences
Méthodes de protection, etc. (Art.16(2))	6
Intérêts économiques de Canada (Art.18)	4
Renseignements personnels (Art.19)	14
Renseignements de tiers (Art.20(1))	9

### Sous-section 3.3 – Exclusions

Aucune information n'a été refusée au titre des exclusions.

### Sous-section 3.4 – Support des documents communiqués

Les documents ont été remis, entièrement ou partiellement, aux demandeurs sous forme de papier dans 3 cas et électroniquement dans 21 cas.

### Sous-section 3.5 – Complexité

#### 3.5.1 – Pages pertinentes traitées et communiqués

Pour les 27 demandes fermées en 2019-2020, EACL a traité un total de 3 319 pages et a divulgué en tout ou en partie un total de 3 106 pages.

#### 3.5.2 – Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Un total de 13 demandes avait moins que 100 pages à traiter avec un total de 373 pages divulguées. Quatorze demandes avaient entre 101-500 pages à traiter avec un total de 2 733 pages divulguées. Enfin, aucune demande n'avait plus de 501 pages à traiter.

#### 3.5.3 – Autres complexités

Quatre des demandes communiquées en partie, une demande « entièrement divulgué »

ainsi qu'une demande abandonnée ont requis des consultations avec d'autres institutions gouvernementales ou des tiers.

### **Sous-section 3.6 – Demandes fermées**

#### **3.6.1 – Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi**

Vingt-huit demandes (100%) ont été fermées dans les délais prévus par la loi.

### **Sous-section 3.7 – Présomptions de refus**

#### **3.7.1 – Motifs du non-respect des délais prévus par la loi**

Toutes les demandes ont été fermées dans les délais établis.

#### **3.7.2 – Demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)**

Toutes les demandes ont été fermées dans les délais établis.

### **Sous-section 3.8 – Demandes de traduction**

Aucune traduction n'a été préparée au cours de la période examinée.

## **4.1.4 Section 4 – Prorogations**

### **Sous-section 4.1 – Motifs des prorogations et disposition des demandes**

En 2019-2020, EACL a jugé nécessaire de prolonger le délai de 4 demandes partiellement divulguées, dont une a été prolongée en vertu de l'alinéa 9 (1) b) afin de consulter d'autres institutions gouvernementales et trois autres en vertu de l'alinéa 9 (1) c) afin de consulter un tiers.

### **Sous-section 4.2 – Durée des prorogations**

La seule demande pour laquelle l'alinéa 9 (1) b) a été appliqué a été prolongée de moins de 60 jours. Une des trois demandes auxquelles l'alinéa 9 (1) c) a été appliqué, a été prolongée de moins de 30 jours, deux de 31 à 60 jours et la dernière de 61 à 120 jours.

## **4.1.5 Section 5 – Frais**

Des frais de présentation d'une valeur de 40\$ ont été perçus du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 pour un total de 8 demandes. Aucun frais de recherche, de reproduction, de préparation ou de traitement informatique n'ont été évalués ni perçus. La LAI prévoit la dispense des droits lorsque le responsable de l'institution décide qu'il en va de l'intérêt public. EACL a dispensé les frais de 100\$ pour 20 demandes reçues au cours de la période examinée. Aucun frais de présentations n'a été perçu, ni dispensé ou remboursé pour les 2 demandes reportées à la prochaine période d'établissement de rapport.

#### **4.1.6 Section 6 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations**

##### **Sous-section 6.1 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations**

EACL a reçu 9 nouvelles demandes de consultation d'autres institutions gouvernementales. Huit de ces consultations ont été fermées pendant la période d'établissement de rapport et une demande de consultation fut reportée à la prochaine période d'établissement de rapport (2020-2021).

##### **Sous-section 6.2 – Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultations reçues d'autres institutions de gouvernement du Canada**

Sur les 8 demandes de consultation reçues d'autres institutions de gouvernement du Canada, 4 ont fait l'objet d'une recommandation de publication entière et ce, à l'intérieur de 15 jours. Les quatre autres consultations ont fait l'objet d'une recommandation de publication partielle: une a été fermée en 15 jours, deux entre 16 et 30 jours et une entre 31 et 60 jours.

##### **Sous-section 6.3 – Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations**

EACL n'a pas reçu de nouvelle demande de consultation d'autres organisations au cours de la période examinée

#### **4.1.7 Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet**

EACL n'a pas traité de documents confidentiels du Cabinet en lien avec une demande faite sous la *LAI* durant la période d'établissement de rapport.

##### **Sous-section 7.1 - Demandes auprès des services juridiques**

EACL n'a pas requis de consultations auprès des services juridiques concernant des documents confidentiels du Cabinet durant la période d'établissement de rapport.

##### **Sous-section 7.2 - Demandes auprès du Bureau du Conseil privé**

EACL n'a pas requis de consultations auprès du Bureau du Conseil privé concernant des documents confidentiels du Cabinet durant la période d'établissement de rapport.

#### **4.1.8 Section 8 – Plaintes et enquêtes**

**Article 32** – EACL a reçu un nouvel avis d'intention d'enquêter du Commissaire à l'information du Canada conformément à l'article 32 au cours de cet exercice.

**Article 35** – EACL a présenté des observations au Commissaire à l'information du Canada en vertu

de l'article 35 de la *LAI* pour deux plaintes.

**Article 37** - EACL a reçu un avis de cessation du commissaire à l'information présentant l'abandon d'une plainte.

#### **4.1.9 Section 9 – Recours judiciaire**

À la fin de la période de rapport, aucun appel n'avait été adressé à la Cour fédérale.

#### **4.1.10 Section 10 – Ressources liées à la LAI**

##### **Sous-section 10.1 – Coûts**

Les coûts salariaux liés aux activités concernant la *LAI* sont évalués à 202 540 \$ pour l'exercice 2019-2020. Les autres coûts d'exploitation et de maintenance s'élevaient à 18 551 \$, pour un total de 221 091 \$.

Parmi les coûts attribuables au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'EACL, on compte les coûts liés à l'administration de la Loi. Il s'agit des coûts salariaux accordés aux personnes accomplissant les tâches relatives à l'accès à *LAI* comme traiter les demandes d'accès à l'information, la collaboration avec le Commissaire à l'information du Canada dans les enquêtes à la suite des plaintes, traiter les demandes de consultation provenant d'autres institutions gouvernementales, maintenir le logiciel du bureau d'AIPRP, préparer des rapports ou des documents de formation, la compilation de statistiques et la présentation de séances d'information et de sensibilisation.

##### **Sous-section 10.2 – Ressources humaines**

L'équivalent temps plein (ETP) en ressources humaines correspondante était de 1.5.

#### **4.1.11 Rapport statistique supplémentaire 2019-2020 – Demandes affectées par les mesures liées à la COVID-19**

En plus de devoir remplir les formulaires pour les rapports statistiques sur la *LAI* pour 2019-2020, les institutions ont été priées de remplir un rapport supplémentaire afin de déterminer l'incidence des mesures liées à la COVID-19 sur le rendement institutionnel pour l'exercice financier de 2019-2020 et au-delà.

Le bureau d'AIPRP d'EACL n'a pas été affecté par le COVID-19. EACL est en mesure d'accomplir toutes ses responsabilités en matière de la *LAI*.

## **5. FORMATION ET SENSIBILISATION**

Une session de formation formelle fut présentée au comité exécutif d'EACL à Ottawa, Ontario, au cours de la période examinée 2019-2020. De plus, le directeur d'AIPRP tient fréquemment des séances d'information informelles, de formations individuelles ainsi que des séances d'orientation et de sensibilisation durant le processus de récupération et d'examen de documents en réponse à une demande concernant la LAI.

## **6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES**

EACL n'a mis en application aucune politique ou directive, nouvelle ou révisée, quant à l'accès à l'information durant la période 2019-2020.

## **7. SOMMAIRE DES PLAINTES**

EACL a reçu un nouvel avis d'intention d'enquêter sur une plainte concernant des exclusions et des exemptions de l'exercice 2016-2017. Une autre plainte de l'exercice 2016-2017 est reportée à l'exercice 2020-2021. EACL a répondu par des représentations officielles au commissaire à l'information du Canada au sujet de deux plaintes au cours de la période visée par le rapport. Une enquête de l'exercice 2017-2018 a été résolue au cours de cette période de rapport.

En conséquence, EACL a reporté quatre plaintes au prochain exercice 2020-2021.

## **8. SUIVIT DE LA CONFORMITÉ**

EACL utilise le logiciel Privasoft comme outil de surveillance du temps requis pour traiter chacune des demandes d'accès à l'information. Aucun autre suivi n'a été nécessaire ou effectué au cours de la période d'établissement de rapports.

9. APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION



**Delegation Order under the *Access to Information Act* and *Privacy Act* / Arrêté de délégation accordé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

Pursuant to subsection 95(1) of the *Access to Information Act* and subsection 73(1) of the *Privacy Act*, the President of Atomic Energy of Canada Limited (AECL), head of AECL, hereby designates the person holding the position set out in the schedule hereto, or the person occupying on an acting basis this position, to exercise the powers, duties and functions of the President, under the provisions of the Acts and related regulations set out in the schedule opposite the position. This designation replaces all previous delegation orders.

En vertu du paragraphe 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et du paragraphe 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Président d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), responsable d'EACL, délègue au titulaire du poste mentionné à l'annexe ci-après, ainsi qu'à la personne occupant à titre intérimaire ledit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'EACL, investi par les dispositions de la Loi ou de son règlement mentionnées en regard du poste. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

Schedule / Annexe		
Position / Poste	<i>Access to Information Act</i> and Regulations / <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et Règlements	<i>Privacy Act</i> and Regulations / <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et Règlements
Director, Access to Information and Privacy / Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Full authority / Entière autorité	Full authority / Entière autorité



Richard Sexton, President and Chief Executive Officer of Atomic Energy of Canada Limited / Président et premier dirigeant d'Énergie atomique du Canada limitée

2020 August 6  
Date

## 10. APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2019-2020



### Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Énergie atomique du Canada limitée

Période d'établissement de rapport : 2019/04/01 au 2020/03/31

#### Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

##### 1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	26
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	4
<b>Total</b>	<b>30</b>
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	28
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	2

##### 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	1
Secteur universitaire	2
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisation	5
Public	18
Refus de s'identifier	0
<b>Total</b>	<b>26</b>

##### 1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 Jours	16 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 120 Jours	121 à 180 Jours	181 à 365 Jours	Plus de 365 Jours	
37	7	0	0	0	0	0	44

**Remarque :** Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

TBS/SCT 350-62


**Section 2 – Motifs pour ne pas donner suite à une demande**

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
<b>Total</b>	<b>0</b>
Approuvées par la commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

**Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports**
**3.1 Disposition et délai de traitement**

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	3	2	0	0	0	0	0	5
Communication partielle	4	12	1	2	0	0	0	19
Exception totale	0	1	0	0	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	1	0	0	0	0	0	1
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	2	0	0	0	0	0	0	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>

### 3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)(a)	0	16(2)	0	18(a)	0	20.1	0
13(1)(b)	0	16(2)(a)	0	18(b)	2	20.2	0
13(1)(c)	0	16(2)(b)	0	18(c)	0	20.4	0
13(1)(d)	0	16(2)(c)	6	18(d)	2	21(1)(a)	0
13(1)(e)	0	16(3)	0	18.1(1)(a)	0	21(1)(b)	0
14	0	16.1(1)(a)	0	18.1(1)(b)	0	21(1)(c)	0
14(a)	0	16.1(1)(b)	0	18.1(1)(c)	0	21(1)(d)	0
14(b)	0	16.1(1)(c)	0	18.1(1)(d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)(d)	0	19(1)	14	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)(a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)(b)	3	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.31	0	20(1)(b.1)	0	24(1)	0
16(1)(a)(i)	0	16.4(1)(a)	0	20(1)(c)	3	26	0
16(1)(a)(ii)	0	16.4(1)(b)	0	20(1)(d)	3		
16(1)(a)(iii)	0	16.5	0				
16(1)(b)	0	16.6	0				
16(1)(c)	0	17	0				
16(1)(d)	0						

\*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

### 3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68(a)	0	69(1)	0	69(1)(g) re (a)	0
68(b)	0	69(1)(a)	0	69(1)(g) re (b)	0
68(c)	0	69(1)(b)	0	69(1)(g) re (c)	0
68.1	0	69(1)(c)	0	69(1)(g) re (d)	0
68.2(a)	0	69(1)(d)	0	69(1)(g) re (e)	0
68.2(b)	0	69(1)(e)	0	69(1)(g) re (f)	0
		69(1)(f)	0	69.1(1)	0

### 3.4 Support des documents communiqués

Papier	Électronique	Autres
3	21	0

### 3.5 Complexité

#### 3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
3319	3106	27

**3.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes**

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	4	55	1	124	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	6	318	13	2609	0	0	0	0	0	0
Exception totale	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>373</b>	<b>14</b>	<b>2733</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.5.3 Autres complexités**

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	1	0	0	0	1
Communication partielle	4	0	0	0	4
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

### 3.6 Demandes fermées

#### 3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	28
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	100

### 3.7 Présomptions de refus

#### 3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entravene au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

#### 3.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours de retard au delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

### 3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

**Section 4: Prorogations**
**4.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes**

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	1	3
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	1	3

**4.2 Durée des prorogations**

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	1
31 à 60 jours	0	0	1	1
61 à 120 jours	0	0	0	1
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	1	3

**Section 5: Frais**

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	8	\$40	20	\$100
Autres frais	0	\$0	0	\$0
<b>Total</b>	8	\$40	20	\$100

**Section 6: Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations**

**6.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations**

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	9	1312	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
<b>Total</b>	9	1312	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	8	272	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	1	1040	0	0

**6.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada**

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	4	0	0	0	0	0	0	4
Communiquer en partie	1	2	1	0	0	0	0	4
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	5	2	1	0	0	0	0	8

**6.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations**

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0

**Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet**

**7.1 Demandes auprès des services juridiques**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**Section 8: Plaintes et enquêtes**

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations	Article 37 Compte rendus de conclusion reçus	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des recommandations émis par la Commissaire de l'information	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des ordonnances émis par la Commissaire de l'information
1	0	2	1	0	0

**Section 9: Recours judiciaire**
**9.1 Recours judiciaires sur les plaintes reçues avant le 21 juin 2019 et au-delà**

Article 41 (avant 21 juin 2019)	Article 42	Article 44
0	0	0

**9.2 Recours judiciaires sur les plaintes reçues après le 21 juin 2019**

Article 41 (après 21 juin 2019)				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

**Section 10: Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information**
**10.1 Coûts**

Dépenses		Montant
Salaires		\$202,540
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$18,551
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$18,551	
<b>Total</b>		<b>\$221,091</b>

**10.2 Ressources humaines**

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	1.50
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.00
Étudiants	0.00
<b>Total</b>	<b>1.50</b>

## Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Le tableau suivant indique le nombre total de demandes officielles reçues au cours de deux périodes : du 2019-04-01 au 2020-03-13 et du 2020-03-14 au 2020-03-31.

**Tableau 1 – Demandes reçues**

		Colonne 1
		Nombre de demandes
<b>Ligne 1</b>	Reçues du 2019-04-01 au 2020-03-13	24
<b>Ligne 2</b>	Reçues du 2020-03-14 au 2020-03-31	2
<b>Ligne 3</b>	<b>Total</b>	26

Le tableau suivant indique le nombre total de demandes fermées dans les délais prévus par la loi et le nombre de demandes fermées en présomption de refus au cours des deux périodes allant du 2019-04-01 au 2020-03-13 et du 2020-03-14 au 2020-03-31.

**Tableau 2 – Demandes fermées**

		Colonne 1	Colonne 2
		Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées après les délais prévus par la loi
<b>Ligne 1</b>	Reçues du 2019-04-01 au 2020-03-13 et en suspens à la fin des périodes d'établissement de rapports précédentes	28	0
<b>Ligne 2</b>	Reçues du 2020-03-14 au 2020-03-31	0	0
<b>Ligne 3</b>	<b>Total</b>	28	0

Le tableau suivant indique le nombre total de demandes reportées au cours de deux périodes : du 2019-04-01 au 2020-03-13 et du 2020-03-14 au 2020-03-31.

**Tableau 3 – Demandes reportées**

		Colonne 1
		Nombre de demandes
<b>Ligne 1</b>	Demandes reçues du 2019-04-01 au 2020-03-13 et demandes en suspens à la fin de la période d'établissement de rapports précédente qui ont été reportées à la période d'établissement de rapports 2020-2021	0
<b>Ligne 2</b>	Demandes reçues du 2020-03-14 au 2020-03-31 qui ont été reportées à la période d'établissement de rapports 2020-2021	2
<b>Ligne 3</b>	<b>Total</b> <sup>3</sup>	2